

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20250403-129

Service	Affaires générales	
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire	
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Tremplin Pink Panda	
Date	Le vendredi 4 avril 2025 de 19h00 à 23h00	
Lieu	Pôle ados - 5 allée de Bellevue Ussel	
Demandeur	Mme Aude DIOUX – directrice pôle Ados	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 3 avril 2025 par Mr Mme Aude DIOUX, directrice du Pôle Ados.

Arrête,

Article 1 : Mme Aude DIOUX – Directrice du Pôle Ados est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le vendredi 4 avril 2025 de 19h00 à 23h00, au Pôle Ados à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme Aude DIOUX – Directrice du Pôle Ados.

Fait à Ussel, le 3 avril 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : - 4 AVR. 2025
Notification le :